



OH PUNAIIIIIIIIIIISES !

Dernier sujet médiatique en date pour la SNCF, mais avant tout véritable fléau national, les punaises sont partout ! Cinémas, hôtels, métros, bus et évidemment dans les emprises SNCF !

LA CFDT FAIT LE POINT SUR LES DIFFÉRENTES MESURES.

ACTIONS SUR LE MATÉRIEL ROULANT

1

Protocole préventif au niveau du matériel tous les 2 mois maximum

- ➔ Nettoyage approfondi
- ➔ Pose de pièges spécifiques
- ➔ Pose de gels anti-nuisibles dans les zones non accessibles aux clients
- ➔ Vaporisation d'insecticide dans toutes les voitures
- ➔ Pose de poudre de diatomée dans les zones humides

2

Protocole curatif en cas de signalement isolé

- ➔ Déclenchement de dispositifs « one-shot » dans l'ensemble de la rame
- ➔ Réalisation du protocole préventif puis renouvellement tous les 15 jours pendant un mois
- ➔ Contrôle de la rame toutes les semaines

3

En cas de signalement de présence importante de nuisibles

- ➔ Rame est sortie du service commercial
- ➔ Traitement intensif quotidien jusqu'à disparition complète (3 à 5 jours)
- ➔ Suivi et contrôle de la rame toutes les semaines durant le mois qui suit la remise en service commercial



MESURES PRÉVENTIVES EN EXPÉRIMENTATION PRISES PAR ORFÉA

- Pièges à punaises de lit (coupelles clipsées en haut de chaque pied de lit)
- Campagne de détection à grande échelle sur le réseau Orfea
- Housses de matelas anti-punaises de lit

RÉPARTITION DES RÔLES LORS DES RHR

1

L'agent en cas de suspicion

- ➔ Signale la suspicion de présence de punaises au personnel Orféa ou hôtelier, avise son N+1 ou l'astreinte dans les 24h
- ➔ Etablit un rapport avant sa fin de service (lieu, numéro de chambre, photos ...)

2

L'agent en cas de piqûres

- ➔ Signalement les piqûres à l'hôtelier / Orféa, et à son N+1 dans les 24h
- ➔ Consulte la médecine du travail ou son médecin référent, transmet le certificat médical au N+1
- ➔ Etablit un rapport avant sa fin de service (lieu, numéro de chambre, photos ...)

3

Orfea si anomalie détectée

- ➔ Blocage immédiat de la chambre dite « primaire » plus droite, gauche, dessus et dessous
- ➔ Inspection des chambres par une entreprise spécialisée dans le traitement des nuisibles.
- ➔ Si pas d'anomalie détectée chambre remise à disposition de la chambre
- ➔ Si la chambre est contaminée : traitement thermique et /ou chimique.



LA CFDT INTERVIENT QUOTIDIENNEMENT AUPRÈS DE L'ENTREPRISE POUR QUE CE PHÉNOMÈNE SOIT SANS CONSÉQUENCE POUR LES CHEMINOTS, QU'IL S'AGISSE D'UN ÉVENTUEL IMPACT FINANCIER ET / OU SANITAIRE

VOUS CONSTATEZ DES ÉCARTS LORS DE VOS JOURNÉES DE TRAVAIL AVEC LES PROTOCOLES PRÉSENTÉS CI-DESSUS, CONTACTEZ-NOUS !

